

---

**DEMANDE D'APPROBATION DU TRANSPORTEUR POUR LE  
RENFORCEMENT DU RÉSEAU À 315 KV DE L'EST DE L'ÎLE DE  
MONTREAL**

**DOSSIER R-4180-2021**

---

**PRÉVISION DE LA DEMANDE, CAPACITÉ DE TRANSFORMATION ET FLEXIBILITÉ**

**Question 1 :**

**Références:**

- (i) B-0004, p. 7

**Préambule :**

(i)

« La conversion des postes vers le réseau à 315 kV, jumelée à l'augmentation de la demande d'électricité dans les zones qu'ils desservent, requiert de réaménager le réseau de transport à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal afin de répartir convenablement la charge et ainsi garantir la fiabilité d'alimentation de la clientèle. Le Transporteur constate également que ce réseau à 315 kV n'a plus la flexibilité d'exploitation souhaitée pour un bassin de charge de cette importance, car il n'existe aucune attache à 315 kV entre les postes de Duvernay et du Bout-de-l'Île. » (Nous soulignons)

**Questions :**

- 1.1 Veuillez préciser à quel bassin ou quel niveau de charge fait référence le Transporteur lorsqu'il indique que le réseau à 315 kV n'a plus la flexibilité d'exploitation souhaitée pour un bassin de charge de cette importance.
- 1.2 Veuillez identifier les mesures utilisées pour quantifier ou qualifier la flexibilité d'exploitation.
- 1.3 Veuillez présenter la valeur de ces mesures pour chacune des années de l'horizon de prévision des charges.
- 1.4 Veuillez indiquer sur la base de quel(s) critère(s) il est établi que la flexibilité opérationnelle est insuffisante. Veuillez indiquer le seuil de ce(s) critère(s) à partir duquel la flexibilité opérationnelle est considérée comme étant insuffisante.

- 1.5 Sur la base des prévisions de charge du présent dossier pour tous les postes sauf le poste Duvernay, veuillez indiquer le niveau de charge du poste Duvernay à partir duquel la flexibilité d'exploitation devient insuffisante pour l'hiver 2025-2026.
- 1.6 Veuillez indiquer si, à l'hiver 2021-2022, le réseau à 315 kV dispose de la flexibilité d'exploitation requise en fonction de la charge présente.

### PRÉVISION DES BESOINS ET CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

#### Question 2 :

#### Références:

- (i) R-4167-2021, B-0022, p. 8, tableau 1
- (ii) B-0004, p. 10, tableau 2
- (iii) R-4167-2021-B-0022
- (iv) R-4096-2019-B-0067
- (v) R-4058-2018-B-0032
- (vi) R-4012-2017-B-0031
- (vii) R-3981-2016-B-0027

#### Préambule :

(i)

La capacité de transformation ferme en hiver du poste Duvernay 735/315 est de 4561 MVA

(iii) à (vii)

Évolution historique du transit en hiver selon les dossiers tarifaires du Transporteur

MVA	Transit - hiver
2020-2021	3926
2019-2020	3821
2018-2019	4114
2017-2018	3196
2016-2017	4097

**Questions :**

- 2.1 Selon la référence (iii), la capacité de transformation du poste Duvernay 735/315 est dépassée à partir de 2025-2026 alors que le besoin passe de 4353 à 4373 MVA. Selon la référence (ii), la capacité de transformation ferme du poste Duvernay 735/315 est de 4561 MVA. Veuillez indiquer la capacité de transformation ferme considérée pour les fins de la préparation du tableau 2 de la référence (iii).
- 2.2 Veuillez justifier d'utiliser une capacité de transformation inférieure à celle présentée à la référence (ii).
- 2.3 Veuillez confirmer que le transit en hiver tiré des références (iii) à (viii) correspond au transit réel observé l'hiver précédant le dépôt du dossier. Sinon, veuillez indiquer comment cette donnée est obtenue.
- 2.4 Veuillez expliquer la méthodologie utilisée pour la prévision de la demande de la référence (ii).
- 2.5 Veuillez ventiler la prévision de la référence (ii) pour le poste Duvernay entre les segments de clientèle (résidentiel, affaires et industriel) ou, si cela n'est pas possible, par tarif. Pour chaque segment/tarif, veuillez indiquer le nombre de clients prévus ainsi que la contribution moyenne par client pour chacune des années et identifier les principaux déterminants de cette évolution. Veuillez notamment indiquer l'apport prévu de l'efficacité énergétique.
- 2.6 Pour les années historiques 2016-2017 à 2020-2021, veuillez ventiler le transit d'hiver historique ou prévu entre les segments de clientèle (résidentiel, affaires et industriel) ou, si cela n'est pas possible, par tarif. Pour chaque segment/tarif, veuillez indiquer le nombre de clients prévus ainsi que la contribution moyenne par client pour chacune des années et identifier les principaux déterminants de cette évolution. Veuillez notamment indiquer l'apport de l'efficacité énergétique.
- 2.7 Le cas échéant, veuillez de plus indiquer les circonstances qui font en sorte que l'évolution future d'un segment de clientèle suit une trajectoire distincte de l'évolution historique.
- 2.8 Si l'évolution de la demande au poste Duvernay découle d'un déplacement de charge à partir d'autres postes, veuillez également répondre aux questions 2.5 à 2.7 de la perspective de l'ensemble de postes concernés.

**DEMANDE DESSERVIE PAR LE POSTE DUVERNAY**

Duvernay, celle des postes Langelier, Notre-Dame, Jeanne-d'Arc, Longue-Pointe, de Lorimier et Berri ainsi que les sections à 120 kV du poste Duvernay lui-même.

**Question 3 :**

**Références:**

- (i) R-4167-2021-B-0022

**Préambule :**

- (i)

La FCEI compile le tableau suivant à partir de la référence (i) :

<b>Poste</b>	<b>Transit- hiver 2020-2021 (MVA)</b>
Duvernay 735/315	3926
Langelier 315/25	499
Notre-Dame 315/120	795
Jeanne-d'Arc 120/12	110
Longue-Pointe 120/12	198
De Lorimier 120/12	111
Berri 120/12	37
Berri 120/25	172
<b>Total</b>	<b>628</b>
Duvernay 315/120-1	590
Duvernay 315/120-2	368
<b>Total</b>	<b>2252</b>

**Questions :**

- 3.1 Veuillez compléter le tableau en préambule pour y ajouter les postes, ou les autres charges alimentées directement ou indirectement par la section 735/315 du poste Duvernay, qui seraient manquants, le cas échéant.
- 3.2 Veuillez expliquer l'écart entre le transit rapporté pour le poste Notre-Dame (795) et la somme des transits des postes qu'il alimente (628).
- 3.3 Veuillez expliquer l'écart entre le transit rapporté pour le Duvernay 735/315 (3926) et celui de la somme des postes qu'il alimente (2252).